



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour l'investissement,
en charge de France 2030



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Paris, le **18 JUIN 2024**

Le Secrétaire général

Dossier suivi par Mathieu BRANDIBAT
mathieu.brandibat@pm.gouv.fr
Réf : BB/MB/n°320

Monsieur le Président directeur général,

Vous avez candidaté à l'appel à projets « AAP Produits biosourcés et biotechnologies industrielles ». Cet appel à projets s'inscrit dans notre volonté, avec le plan France 2030, de sécuriser l'accès aux matières premières.

Votre proposition a fait l'objet d'une instruction par un comité d'expertise indépendant, qui a adressé ses conclusions à l'État. La grande qualité de votre projet a été soulignée, et nous saluons son ambition qui s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par France 2030, et notamment de cet appel à projet visant à sécuriser l'accès aux matières premières et améliorer la souveraineté française.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Premier ministre a décidé d'attribuer au projet « Geotextile Biosourcé V2 » une participation de France 2030 pouvant aller jusqu'à 6 000 000 €.

Les équipes de l'ADEME, opérateur de l'État pour cet appel à projets, prendront prochainement contact avec vos équipes afin de permettre, dans les meilleurs délais, la contractualisation du financement apporté par l'État à ce projet.

Afin de valoriser ce soutien de France 2030, vous trouverez un « kit de communication¹ » comportant en particulier le logo de France 2030 et celui de l'Union européenne, ainsi que différents outils de communication, devant être affichés à l'occasion des différentes communications que vous effectuerez sur votre projet. Au titre de l'aide accordée au développement de votre projet, il vous est demandé d'organiser une communication sur le soutien de l'État via France 2030 et sur celui de l'Union européenne dont votre structure bénéficie sur votre site internet ou sur les réseaux sociaux.

J'appelle votre attention sur le fait que la décision du Premier ministre est assortie d'une clause de caducité et que cette contractualisation doit intervenir sous six mois, faute de quoi cette décision ne serait alors plus valide.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Bruno BONNELL

¹ https://bit.ly/France2030_KitCommunication

M. Victor LAMEGO
Président directeur général
Occitanie Geotex
1 bis Chemin de la Coume
09300 Lavelanet